

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-139

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 mars 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2021-139

Partenariat Bordeaux Métropole / Agence locale de l'énergie et du climat - Subvention annuelle - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) est une association « loi de 1901 » créée à Bordeaux en 2007. Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs à l'initiative de la création de l'association. Son périmètre géographique couvre la Métropole et le territoire girondin. Elle appartient au réseau européen FLAME, fédération des agences locales de l'énergie.

Le projet initié et conçu par l'ALEC, conforme à son objet statutaire, consiste à apporter information, conseil et expertise sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique pour mobiliser les acteurs et accompagner les décideurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions.

1. Le programme 2021

L'ALEC décline annuellement un programme d'actions en trois axes : connaître, agir et rassembler.

Les thématiques abordées sont multiples et permettent d'apporter aux collectivités territoriales et à leurs groupements, une expertise lors des phases de démarrage ou de préfiguration des politiques publiques et de planification territoriale en matière d'énergie et de climat. Plus particulièrement, en 2021, l'ALEC accompagnera Bordeaux Métropole au travers du programme suivant :

Axe 1 : CONNAITRE LE TERRITOIRE

-  Actualiser le bilan énergétique des émissions de gaz à effet de serre de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux et des communes volontaires (sur la période 2010-2020) ;
-  Contribuer à l'élaboration de l'Observatoire territorial du développement durable, en collectant des données quantitatives et qualitatives ;

- o Approfondir les connaissances (production, typologie, origine, consommation) du bois-bûche et bois-énergie, du point de vue de la filière et développer une méthodologie d'actualisation des indicateurs ;
- o Participer à l'élaboration de la future Stratégie air-énergie-bois et sa mise en œuvre (plan de communication, participation aux différents comités de pilotage et comités techniques) ;
- o Actualiser les indicateurs territoriaux du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et de la démarche de labellisation Cit'ergie® et réaliser une plaquette de communication ;
- o Participer à l'évaluation à mi-parcours du PCAET métropolitain notamment en actualisant les indicateurs de suivi des objectifs fixés en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2019 ;
- o Dans le cadre de la révision du PCAET, réaliser le diagnostic réglementaire et participer à la définition d'une stratégie bas carbone (réduction par un facteur 6) ;
- o Mettre à jour les données relatives à la convention des Maires ;
- o Identifier les sujets convergents avec les territoires voisins, sur un principe de réciprocité ;
- o Contribuer à l'élaboration du schéma directeur de l'énergie de Bordeaux Métropole, principalement par la fourniture de données énergétiques territoriales ;
- o Poursuivre le travail de structuration des données énergétiques récupérées auprès des gestionnaires de réseaux pour alimenter le système d'information géographique de la planification énergétique territoriale.

Axe 2 : AGIR

- Massifier la rénovation énergétique des copropriétés :

L'ALEC affectera 1,3 Emploi à temps plein (ETP) à cette mission qui viendra mettre en œuvre les actions définies ci-après ainsi qu'appuyer l'ETP en responsabilité sur l'atteinte des objectifs du programme d'intervention pour la mise en œuvre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) en 2021.

- o Identifier et mobiliser de nouvelles copropriétés sur la rénovation énergétique et définir une liste qualifiée des copropriétés pour envisager un accompagnement ciblé ;
 - o Contribuer au basculement de 5 copropriétés vers le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
 - o Organiser des ateliers à destination des copropriétés et des professionnels afin de les conseiller sur la rénovation énergétique globale et performante, en délocalisant certains ateliers et en proposant de nouveaux formats d'animation ;
 - o Guider les copropriétés sur la phase amont du parcours de rénovation, notamment dans l'usage de l'outil CoachCopro® ;
 - o A titre d'expérimentation, accompagner 3 petites copropriétés en phase de maîtrise d'œuvre de conception en esquissant les possibilités de financement collectif pour les scénarios de travaux sur parties communes afin de faciliter le passage à l'acte des copropriétaires ;
 - o Appuyer Bordeaux Métropole dans l'instruction des demandes d'aides financières à la rénovation énergétique des copropriétés ;
 - o Contribuer à la réflexion sur l'exploitation des données thermosensibles en copropriété effectuées par Bordeaux Métropole ;
 - o Transmettre les données mensuelles de suivi et le rapport annuel de l'activité d'accompagnement des copropriétés.
- Favoriser la création de projets d'énergies renouvelables thermiques et électriques pour massifier leur développement

Axe 3 : RASSEMBLER

- Animer des groupes d'échanges réunissant les acteurs de l'énergie du territoire et les bailleurs sociaux ;
- Associer Bordeaux Métropole aux groupes d'échanges menés dans le cadre des programmes européens GeoAtlantic (géothermie) et Energy Push (rénovation des logements sociaux) ;
- Contribuer au développement des filières d'énergies renouvelables et en particulier des filières suivantes : bois énergie et géothermie ;
- Favoriser la création de projets d'énergies renouvelables thermiques et électriques sur le territoire ;
- Sur la base des études de potentiels photovoltaïques (cadastre solaire métropolitain, étude en cours menée par le Conseil départemental de la Gironde et l'étude menée par la Métropole dans le cadre du schéma directeur des énergies), définir un dispositif permettant de porter à connaissance les potentiels des grandes installations auprès des propriétaires des sites identifiés (publics ou privés) ;
- Assurer un suivi des lauréats des appels à projets de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) afin d'identifier les projets à venir sur le territoire.

2. Budget prévisionnel 2021

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de l'année 2021 s'élève à **137 000 €**, soit 16% du budget prévisionnel de l'association.

En sa qualité de membre fondateur de l'association, Bordeaux Métropole est exonérée de cotisation. Bordeaux Métropole reste le premier financeur de l'ALEC.

Le montant de la subvention est similaire au montant accordé en 2020.

Le budget prévisionnel de l'ALEC pour 2021 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles 2021		Produits prévisionnels 2021	
Achats	3 500 €	Ventes de prestations de service	17 000 €
Services extérieurs	91 260 €	Subventions d'exploitation	779 770 €
Autres services extérieurs	50 560 €	Cotisations	70 000 €
Impôts et taxes	29 000 €	Autres produits et reprise sur amortissements et provisions	3 900 €
Charges personnel	693 000 €		
Autres charges / dotations aux amortissements	3 350 €		
TOTAL en TTC	870 670 €	TOTAL en TTC	870 670 €

Une convention financière fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation métropolitaine en 2021 est jointe à la présente délibération. Conformément à la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux Métropole, un acompte provisionnel d'un montant de 68 500 € a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération communautaire n° 2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALEC,
VU la délibération communautaire n° 2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique pilotée par Bordeaux Métropole en partenariat avec l'ALEC,
VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial,
VU la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)-Décision – Autorisation,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique climat énergie, poursuivre son soutien aux activités de l'ALEC,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 137 000 € pour l'année 2021 à l'Agence locale de l'énergie et du climat,

Article 2 : d'approuver la convention financière pour 2021 ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe actant le versement d'une subvention annuelle de 137 000€ pour l'année 2021,

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : CAD 05 (P0877O007), chapitre 65, article 65748, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2021 PUBLIÉ LE : 25 MARS 2021	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Véronique FERREIRA
--	---